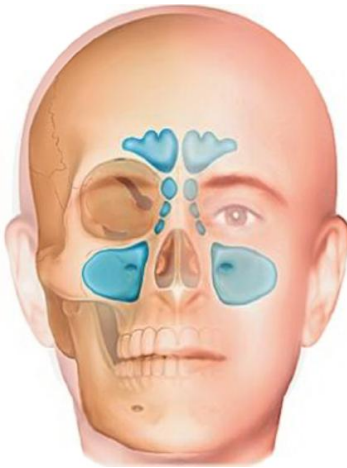


Démarche de prévention au sein d'une menuiserie :

le rôle de l'infirmière face aux risques liés à l'exposition aux poussières de bois



Tuteurs : Dr Sylvain PRECOURT, Médecin du travail
Mme Chrystelle BIARD, responsable pôle infirmier



L'ENTREPRISE

- ❑ Menuiserie, vannerie
- ❑ Située dans le centre Manche
- ❑ Matériaux : Bois durs et tendres, panneaux de mélaminé, médium, contreplaqué, osier et rotin

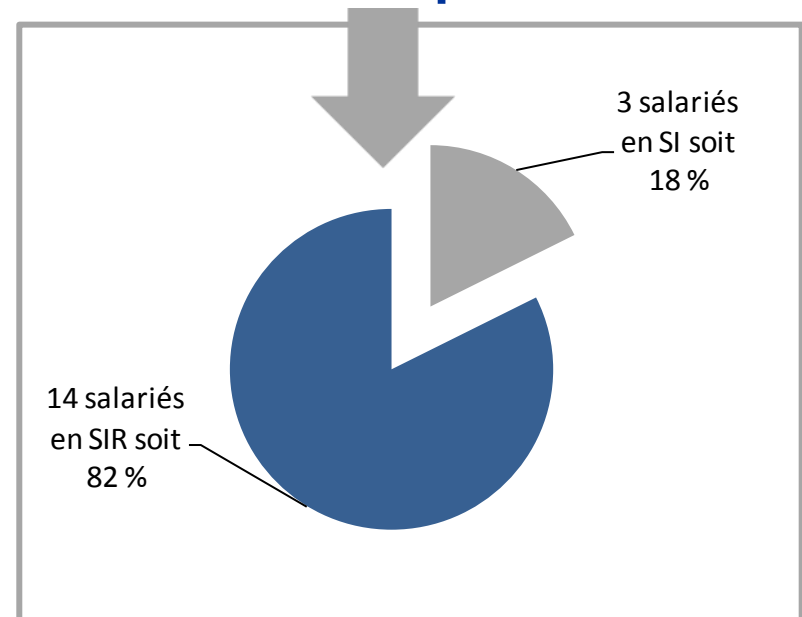


RISQUE RETENU :
**Exposition aux poussières
 de bois (CMR¹)**

I. Cancérogène Mutagène et Reprotoxique

LES SALARIES

- ❑ 17 salariés, 76 % d'hommes
- ❑ 13 menuisiers dont 6 apprentis + 1 vannier
- ❑ **82 % en Suivi Individuel Renforcé - risque CMR**



La problématique

PRST¹ 3 et SISTM

Poussières de bois : 2^{ème} cause de cancers professionnels reconnus et indemnisés

80 à 100 MP² reconnues / an / tableau de MP 47



Suivi individuel des salariés

Actions en entreprise

Non respect de la réglementation

Demande du médecin du travail d'évaluer les risques



Accompagner l'entreprise dans une démarche de prévention pour réduire les risques liés à l'exposition aux poussières de bois



❑ Objectif principal :

Réduire au maximum l'exposition des salariés aux poussières de bois pour préserver leur état de santé

❑ Objectifs spécifiques :

- Etablir un état des lieux
- Impliquer les employeurs et les salariés dans la démarche
- Sensibiliser et informer les salariés à préserver leur santé



Méthodologie de la démarche de prévention



Réalisé

- 4 études de postes + métrologies d'empoussièrement (bois)
- Analyse des résultats
- Restitution des résultats aux employeurs et préconisations faites
- Implication des employeurs
- Préparation du power point d'information et de sensibilisation sur les poussières de bois

En cours de réalisation

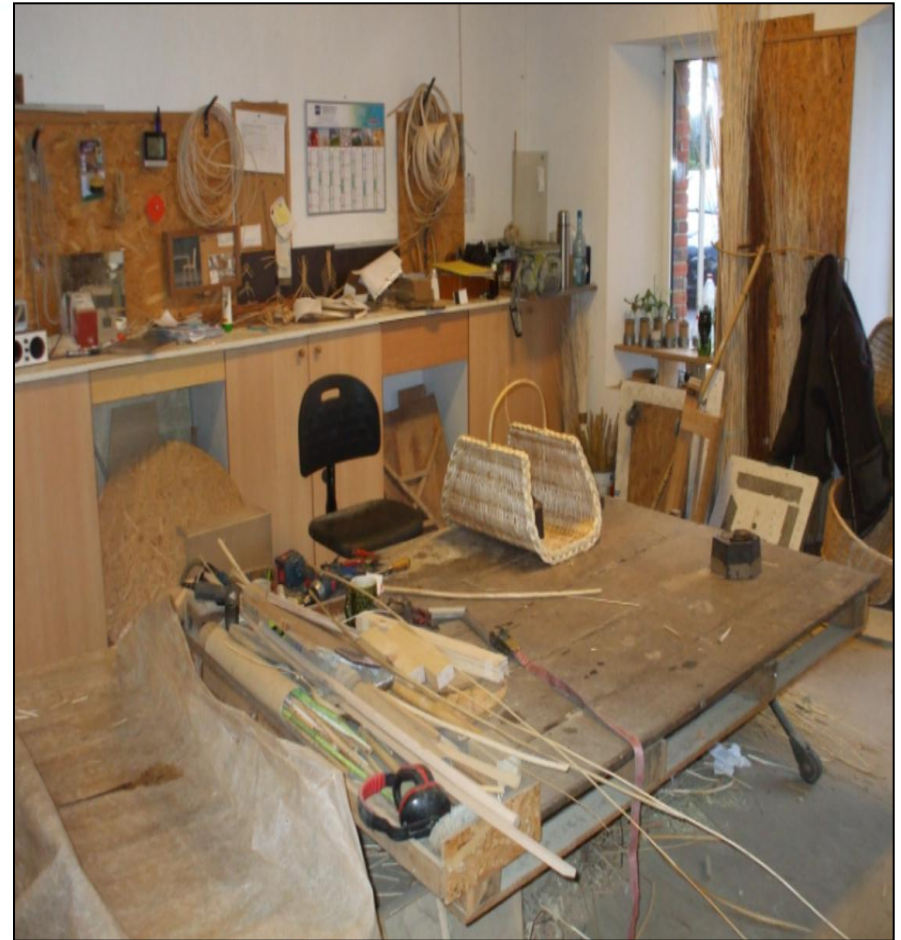
- Suivi de la mise en place des actions préconisées lors de la restitution
- Session d'information et de sensibilisation auprès des salariés sur les poussières de bois
- Inciter à la réalisation de nouvelles mesures d'empoussièrement (réglementaires)
- Évaluation de la satisfaction des salariés et de leur ressenti
- Evaluation de l'impact de l'information et sensibilisation lors d'actions en milieu de travail



Résultats des études de postes

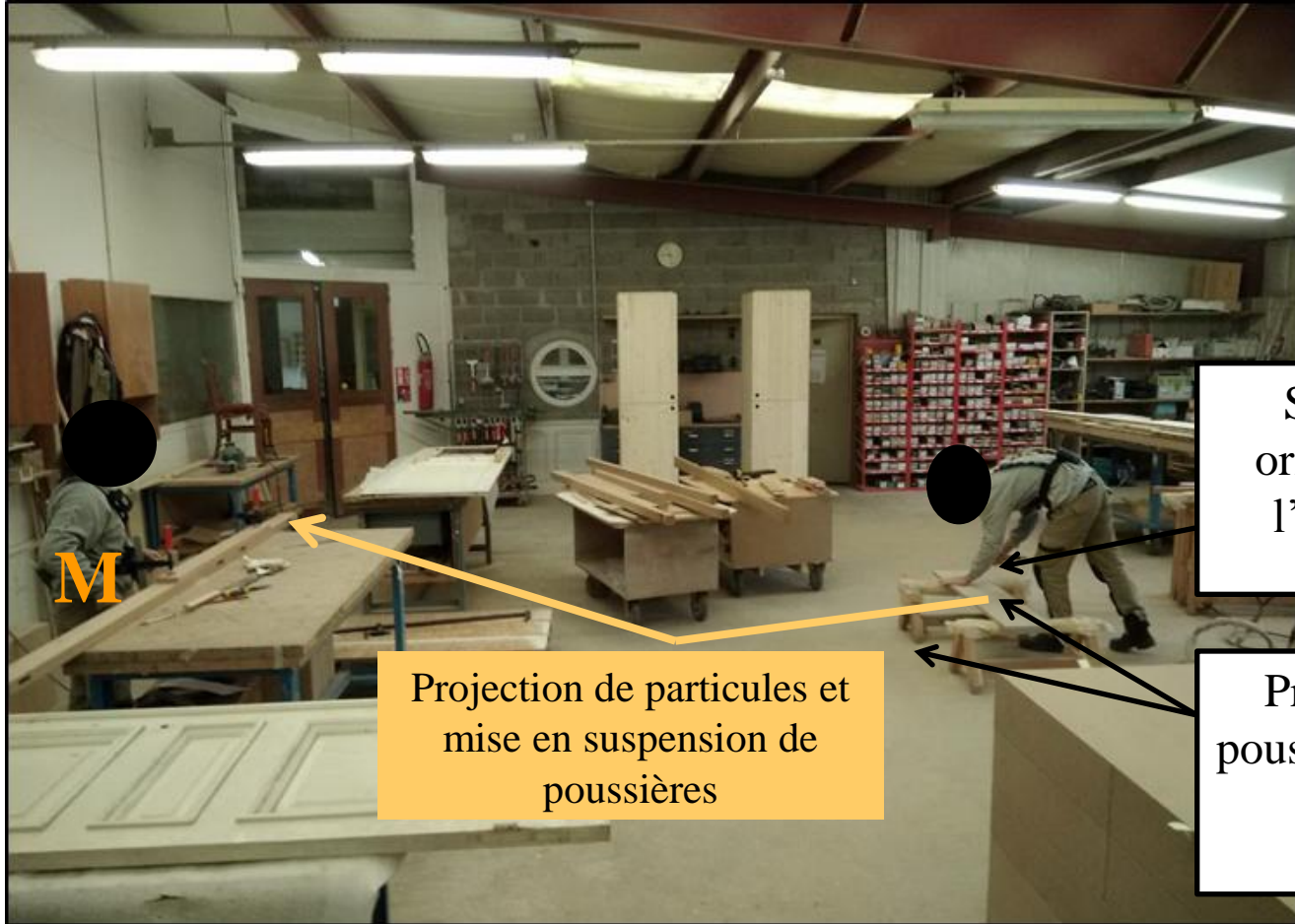


Poste d'usinage



Poste de vannerie

Résultats des études de postes



Soufflette orientée vers l'opérateur
M.M.

Projection de particules et mise en suspension de poussières

Présence de poussières au sol et sur la plaque

Atelier montage : exemple d'exposition indirecte



Mise en suspension de poussières de bois



Ponçage d'aggloméré



Système d'aspiration de la toupie

Résultats des métrologies

Nom	Poste / lieu / activité	Durée (minutes)	Concentration en mg/m ³	VLEP ¹ (mg/m ³)	% de la VLEP
Mr S.	Vannier	480	0.43	1	43%
Mr L.	Menuisier : Centre Usinage	420	<0.04	1	<4%
Mr M.	Menuisier : Montage - Usinage	469	1.2	1	120%
Mr G.	Menuisier : Montage (placage)	451	1.4	1	140%

Résultats des mesures d'empoussièrement

- Atelier montage : **zone la plus exposante** → pas de ventilation, ni d'aspiration centralisée
- Nettoyage des postes au balai dans toutes les zones de l'atelier → **mise en suspension des poussières fines inhalables**

1. Valeur Limite d'exposition Professionnelle



Discussion - Analyse

Difficultés et limites

- Organisation générale de la démarche (nombreux intervenants)
- Demande beaucoup de temps et une charge de travail importante
- Coût financier pour l'entreprise
- Etudes de postes et mesures effectuées à un moment « t »
- Aucune mesures réalisées « en chantier » lors de la pose

Satisfactions

- Bon accueil de l'ensemble de l'entreprise – échanges aisés
- Implication des salariés et des employeurs
- Travail collaboratif
- Résultats : mise en évidence d'une exposition permanente et élevée
→ préconisations faites
- Infirmière : interlocutrice privilégiée

Actions d'amélioration proposées

Mesures techniques

- Zone de montage : **prévoir une ventilation générale mécanique**
- **limiter l'utilisation de la soufflette**
- **Proscrire le balayage à sec** → aspirateur ou balayage à l'humide
- Masque type FFP3 si opérations exposantes

Mesures organisationnelles

- **Contrôle annuel de l'empoussièremment (VLEP)**
- Dans le DUEvRP¹ prioriser le risque d'exposition aux poussières de bois
- Mettre en place un calendrier de maintenance préventive et contrôle périodique des installations

Mesures humaines

- Rédiger des notices de postes
- Sensibiliser les salariés à la bonne utilisation et à l'entretien des EPI

1. Document Unique Evaluation des Risques professionnels



Projet infirmier

Prévention primaire :

- Actions en milieu de travail
- Sensibilisation des salariés au risque repéré
- Suivi individuel (médical et infirmier) personnalisé

Prévention secondaire :

- Utilisation du logiciel SEIRICH¹
- Aide dans la mise à jour du DUEvRP
- Surveillance et dépistage

Prévention tertiaire :

- Adaptation des postes de travail
- Maintien en emploi

1. Système d'Evaluation et d'Information sur les Risques Chimiques en entreprise



Pour conclure...

Bilan	Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'IDEST à toute sa place dans une démarche de prévention et l'accompagnement d'une entreprise <input type="checkbox"/> Le médecin laisse plus d'autonomie à l'IDEST <input type="checkbox"/> Sensibilisation qui servira pour l'ensemble du département <input type="checkbox"/> Importance du suivi dans le temps et de l'évaluation <input type="checkbox"/> Travail en collaboration plaisant <input type="checkbox"/> Relation de confiance instaurée 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nécessité de mise en place d'actions d'améliorations pour réduire le risque <input type="checkbox"/> Dispenser la sensibilisation collective <input type="checkbox"/> De nouvelles mesures peuvent se programmer à posteriori pour une comparaison <input type="checkbox"/> Poursuivre l'accompagnement dans l'évaluation des risques (SEIRICH...) <input type="checkbox"/> S'interroger sur l'information transmise aux jeunes travailleurs dès l'apprentissage...

Merci de votre attention

Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Manche

CS 43509 - 107 rue Grandin - 50009 SAINT LO Cedex

Tél. : 02 33 57 12 93 / Fax : 02 33 57 40 97

www.sistm50.com

